

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 29 JUIN 2018
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Michael DAUSSY, Colette MELON, Jean Paul ROYER, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD.

ABSENTS EXCUSES : Madeleine VEILLAS (procuration donnée à Pascal PONCET) , Clare VERNIN (procuration donnée à Mickael DAUSSY), Nathalie OSSEDAT (procuration donnée à Colette MELON), Nicolas OSSEDAT.

ABSENT : Jean- Michel BRISSAY-CHATRE

1/ CURE / RELOGEMENT DE LA FAMILLE RAMANANANDJARA

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale le projet d'accueil de la famille RAMANANADJARA (jusqu'à lors hébergée au studio communal avenue du 8 mai) au sein du bâtiment communal rue du Monteillard faisant office de presbytère.

Il fait le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu sur le site entre les responsables de la paroisse de St Just en Chevalet et la municipalité :

- la famille sera installée au sein de l'ex logement du Père PETIT.
- l'activité cure restera au sein de ce bien communal et sera installée au RDC côté espace vert du Monteillard.

Suite à d'autres contacts et conversations avec notamment le Père Bruno MILLEVOYE, curé de la paroisse de Saint-Paul en Roannais ayant également en responsabilité la paroisse de St Just en Chevalet, une solution est trouvée pour les réunions paroissiales qui peuvent réunir une assemblée assez nombreuse :

elles se tiendront à l'ex siège de la communauté de communes où sera mise à disposition la salle de réunion désormais très peu utilisée (accord unanime des membres de la CCPU présents à la séance du 28 juin compte tenu du contexte particulier).

Par ailleurs, le maire indique que quelques travaux sont à réaliser au sein du bâtiment en vue de séparer les fonctions cure et logement. Le chauffage du logement est également à repenser.

Dans ce contexte, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'installation d'un chauffage type poêle à gaz selon un devis d'un montant de 4 921.59 € hors taxes. Ce dispositif apportera, quoi qu'il advienne de l'affectation du logement, une plus-value au bien. L'actuel chauffage électrique n'est pas adapté en terme de consommation notamment.

Le conseil municipal charge Monsieur le maire de solliciter le département afin d'obtenir une aide au financement de cette installation au titre de l'enveloppe de solidarité.

2/ REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) est applicable depuis le 25 mai 2018 sur le territoire des 28 pays européens. Ce règlement remplace la directive sur la protection des données personnelles adoptée en 1995 (article 94 du règlement).

Les principaux objectifs du R.G.P.D. sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

Plusieurs pistes sont à explorer pour trouver un délégué à la protection des données, le R.G.P.D. obligeant le maire à en désigner un.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de cette désignation et charge le maire de le nommer dans les meilleures conditions pour la collectivité.

3/ REFERENT LAÏCITE ET DEONTOLOGIE

La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a institué le droit pour tous les agents exerçant dans la fonction publique notamment territoriale de consulter un référent déontologie. Il est chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des obligations et principe déontologiques mentionnés dans le statut général des fonctionnaires.

La commune de St Just en Chevalet étant affiliée au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire, les agents municipaux pourraient faire appel à Maryline GRANGE, référente déontologie proposée aux communes par le président du centre de gestion 42.

4/ POLICE DE L'EAU

Le maire explique en préambule que la loi interdit, notamment aux communes, l'utilisation de produits phytosanitaires, que quelques rares espaces sont encore exclus du champ et que quelques rares catégories de produits sont encore autorisées. Il indique que les herbicides sont bien évidemment concernés.

Il poursuit en indiquant que c'est dans ce cadre et celui d'une enquête plus large (semble-t-il) que des agents municipaux et lui-même ont été entendus par un acteur de terrain et par un lieutenant, tous deux de la police de l'eau le lundi 11 juin de 16h00 à 20h30 (20h30, pour ce qui le concerne).

Un produit utilisé par la commune sur certaines zones serait visé. Une enquête est en cours et le procureur est saisi.

Face à cet état des lieux, le maire indique qu'il n'y a plus la possibilité de mettre à disposition des espaces tels que les administrés les connaissent dans le passé, que le petit effectif communal ne peut utiliser la pioche sur tous les espaces communaux, voirie, places, trottoirs compris.

Ici ou là, il sera tenté un désherbage plus manuel mais qui ne pourra couvrir toute la commune.

Dans tous les cas, le maire précise qu'il faudra que les administrés soient tolérants voire accompagnent l'action en participant eux aussi (manuellement ou mécaniquement) à l'élimination des herbes qui, aux abords de leur domicile, propriété, pas de porte... peuvent parfois entacher l'image du village.

5/ TOUR DU PAYS ROANNAIS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale que le club cycliste du CR4C organise, dans le cadre du Tour du Pays Roannais et en partenariat avec les cyclos de St Just en Chevalet, le départ de l'étape ST JUST-EN-CHEVALET – MACHEZAL le 30 juin 2018.

(Rappel : participation financière de la commune et de la CCPU)

6/ MODIFICATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur le maire informe qu'une réforme importante de la taxe de séjour se profile au 1^{er} janvier 2019.

La compétence tourisme étant portée par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, les secrétaires de mairie des communes membres seront réunies le 03 juillet prochain pour une information sur le sujet (réunion organisée par le SI).

7/ RAPPORT ANNUEL PRIX ET SERVICE PUBLIC DE L EAU POTABLE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable remis par Michel COMPAGNAT, délégué de la commune au Syndicat des eaux de la Bombarde.

Nota : Le bilan fourni par l'Agence Régionale de la Santé indique que l'eau distribuée par le syndicat de la Bombarde est de bonne qualité, 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques étant conformes aux normes de potabilité en vigueur.

Le rapport complet est à disposition au secrétariat de mairie pour consultation.

8/ VEHICULE TECHNIQUE A REMPLACER

Le conseil municipal prend note que le véhicule municipal type Jumper (rouge) ne satisfait plus aux exigences du contrôle technique et qu'il convient de le remplacer.

9/ MI-TEMPS THERAPEUTIQUE D'ALAIN DUFOUR

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale que, suite à son accident du travail survenu en septembre 2017, Alain DUFOUR est placé en mi-temps thérapeutique pour une nouvelle période de deux mois.

Si une reprise à temps complet lui est prescrite, il reprendra son travail à temps complet après avoir pris ses congés prévus du 11 août au 31 août 2018 inclus.

Pour palier à cette absence et compte tenu du volume de travail important notamment à cette période (piscine, espaces verts, etc....) , de l'effectif réduit en raison des congés d'été, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de signer, à nouveau , un contrat de travail avec Romain REGEFFE sur la base de 35 heures/semaine rémunérées selon l'indice 347 brut de la fonction publique en indiquant pendant toute la durée du mi-temps thérapeutique d'Alain DUFOUR . Ainsi, si l'agent venait à être à nouveau prolongé, le contrat en question serait valide .

NOTA (rappel) : Romain REGEFFE est déjà salarié sous contrat à la commune.

10/ RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURNITURE REPAS ECOLE PUBLIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans, avec le département de la Loire, le collège le Breuil et la commune de St Just en Chevalet, pour la fourniture des repas de la cantine de l'école publique par les cuisines du collège. Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer ladite convention.

11/ TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le maire informe l'ensemble du conseil municipal que, ce matin même, il a été procédé la réception de la plateforme en enrobé réalisée par l'entreprise EIFFAGE. (Réception du support par SAE avant pose de leur revêtement synthétique).

Les travaux d'installation de l'équipement par SAE débuteront le 03 juillet pour une durée d'une semaine environ.

Des prestations complémentaires ont été commandées : installation d'un filet pare-balls supplémentaire côté tennis, drainage complémentaire sur un des côtés du terrain. D'autres prestations « chez EIFFAGE » ont été supprimées.

Les travaux devraient être terminés mi-juillet.

12 COUVERTURE DU BATIMENT ROUTE DE ROANNE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale le projet de réfection de la couverture du bâtiment patrimoine industriel route de Roanne (ex usine de textile) approuvé lors d'une précédente séance du conseil.

Compte tenu du coût des travaux, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une aide financière à l'Etat (au titre du DSIL), à la Région eu égard à sa compétence économie, à la DRAC pour l'aspect patrimoine industriel ancien et au Département au titre de l'enveloppe territorialisée.

QUESTIONS DIVERSES

BNP : Monsieur le maire fait part de son mécontentement eu égard à la fermeture annoncée de l'agence de St Just en Chevalet. Aucune communication à ce sujet n'est parvenue à la mairie. Il a eu l'information lors d'une réunion du conseil communautaire. Les clients ont eu un simple « dépliant » dans leur boîte aux lettres.

Compte tenu de cette attitude, le maire indique avoir téléphoné à plusieurs responsables BNP pour leur exprimer sa surprise face à ce manque de considération envers le village et plus largement le territoire.

Un courrier sera adressé par le maire au directeur général de BNP région Rhône-Alpes.

Le maire écrira aussi aux parlementaires du département, au Président du Conseil Régional et Départemental et à leurs élus de terrain pour expliquer les méthodes employées et demander, qu'à leur tour, ils puissent officiellement s'indigner. Le sous-Préfet sera également informé.

Label village Sport et Nature : la visite de la commission départementale en vue de l'instruction du dossier de candidature aura lieu le jeudi 12 juillet.

Camping : Monsieur le maire montre à l'assemblée municipale la proposition de Monsieur BURCKEL en matière d'implantation de panneaux signalant le camping.

Les emplacements les plus stratégiques seront retenus (pose de panneaux avec pictogrammes).

Stage Hervé REVELLI : Le stage de foot se déroulera la semaine du 23 au 27 juillet 2018.

Bureau de Poste : Monsieur le maire fait part à l'assemblée municipale des nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste proposés par la Poste :

- les lundis et samedis de 9 h 00 à 12 h 00
- du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 45.

Il souligne le maintien du même nombre d'heures d'ouverture sur la semaine et la régularité des nouveaux horaires qui recueillent un avis favorable du conseil municipal.

Déchetterie : A compter du 1^{er} juillet 2018, les horaires de la déchetterie seront les suivants :

- du lundi au vendredi de 14 h 00 à 18 h 00
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Téléphonie mobile : le planning des travaux de pose du mât Free Mobile a été remis à la commune. Le pylône devrait être posé fin septembre (les éléments seront héliportés).

Carrefour du bourg : place du 11 novembre / rue de Vichy : Dominique VIETTI signale la dangerosité de ce carrefour. Les véhicules circulant rue de Vichy arrivent souvent au carrefour assez vite et ne respectent pas toujours la priorité à droite (côté place du 11 novembre). Face à la complexité des solutions à mettre en œuvre, Monsieur le maire demande à chaque conseiller de réfléchir à une solution pour la prochaine séance.

Diverses informations :

- Emmanuelle BARLERIN porte à la connaissance de l'assemblée municipale deux informations :
 - Le projet d'installation d'un psychologue à la Maison de Santé à raison d'un jour par semaine pour l'instant,
 - La tenue d'ateliers « nutrition et activité physique » pour personnes autonomes dès la rentrée prochaine.
- Bernard MEIER informe qu'une conférence/ débat se déroulera le 11 juillet prochain à 19 h 00 salle RDC de la mairie animée par le collectif anti-linky de Roanne et de sa région.

La séance est levée à 22 h 30